

Perwez, le 6 mai 2024

Ordre du jour du Conseil du 14 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 14 mai 2024 à 19h00 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.**

### SÉANCE HUIS CLOS

#### ENSEIGNEMENT

1. Sanction disciplinaire - Audition

### SÉANCE PUBLIQUE

#### FINANCES

2. Compte annuel clôturé au 31/12/2023 - Compte budgétaire - Bilan - Compte de résultats - annexes - Arrêt - 2.073.521.8/sdw
3. Budget communal - Exercice 2024 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°1 - Approbation
4. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 1er trimestre 2024 - Communication - 2.072.521.1/svgh
5. Redevance communale pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition et le renouvellement de caveaux, cavurnes et columbariums - Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2025 inclus - Article budgétaire 878/161-05 - Règlement - Etablissement - Modification

#### PERSONNEL

6. Personnel communal - Déplacements de service - Modification des taux d'indemnités pour frais de parcours à partir du 1er juin 2024

#### CENTRE SPORTIF

7. Service des Sports - Chèques « sport » - Règlement communal fixant les conditions d'octroi et la procédure à suivre - Approbation

#### SECRETARIAT

8. Bibliothèque le Grimoire d'Eole - Convention d'occupation de locaux supplémentaires entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL - Approbation - Décision
9. Centre culturel de PERWEZ - Convention d'occupation de locaux dans le bâtiment rue Lepage n°7 entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL "LE FOYER" - Approbation - Décision
10. CREADIV - Assemblée générale ordinaire - Vendredi 17 mai 2024 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation - Décision - 2.073.532.1/ec
11. Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire - Mardi 28 mai 2024 - Approbation - Décision - 2.073.532.1/ec
12. ETHIAS Co scrl - Assemblée générale - Jeudi 13 juin 2024 - Approbation - Décision - 2.073.532.1
13. Société Wallonne Des Eaux (SWDE) - Assemblée générale ordinaire du mardi 28 mai 2024 - Approbation - Décision - 1.778.31/ec
14. Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon (IPFBW) - Assemblée générale ordinaire - Mardi 11 juin 2024 - Approbation - Décision

15. Adhésion à l'ASBL Groupement d'Informations Géographiques (GIG) - Désignation d'un représentant communal auprès de l'ASBL

#### **ADL**

16. Agence de Développement Local de PERWEZ ASBL - Résultat des comptes 2023 - Budget 2024 - Rapport d'activités 2023 - Avis

#### **TRAVAUX**

17. Marché de travaux - PIC 2022-2024 - Réfection des ponts rue du Manoir sur l'Orbais et rue de Seumay sur la Gette à 1360 PERWEZ - Marché en deux lots - Lot 1 : Pont rue de Seumay - Lot 2 : Pont rue du manoir -- Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions Modifications au cahier des charges selon les remarques du service Public de Wallonie du 14 septembre 2023 - Décision
18. Véhicules communaux - Déclassement de la camionnette fourgonnée du service des eaux, Renault Master, de n° de châssis VF1MAF4DF47647884 - Décision

#### **ENSEIGNEMENT**

19. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Directeur/Directrice - Emploi vacant à raison de 24 périodes - Appel à candidature - Décision
20. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Directeur/Directrice - Emploi vacant à raison de 18 périodes - Appel à candidature - Décision
21. Cadre de rentrée scolaire 2024-2025 - Approbation

#### **ACCUEIL TEMPS LIBRE**

22. Accueil Temps Libre -A.S.B.L. COALA - Demande d'occupation de locaux scolaires pour les plaines de vacances de juillet 2024 - Convention - Décision - 1.81/vc

### **SÉANCE HUIS CLOS**

#### **PERSONNEL**

1. Agence de développement locale de PERWEZ - Convention de mise à disposition de travailleur - Décision - 2.08/ec

#### **ENSEIGNEMENT**

2. Ecole communale de ORBAIS - Congé pour disponibilité pour raisons de convenances personnelles - 24 périodes - Institutrice primaire nommée à titre définitif - Décision
3. Ecole communale de ORBAIS - Institutrice maternelle - Emploi non-vacant - Remplacement - 24 périodes - A partir du 08 avril 2024 - Décision
4. Ecole communale de PERWEZ - Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles - 6 périodes - du 26 août 2024 au 24 août 2025 - Décision
5. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles - 24 périodes - du 26 août 2024 au 24 août 2025 - Décision
6. Ecole communale de ORBAIS - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant- Remplacement - 6 périodes - Du 11 mars 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 au plus tard - Décision
7. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 11 mars 2024 jusqu'au 18 mars 2024 - Remplacement
8. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire nommée à titre définitif - 6 périodes - A partir du 1er janvier 2025 - Disponibilité pour raison de convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR de type IV) - Décision
9. Ecole communale de PERWEZ- Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 8 périodes - Du 11 mars 2024 jusqu'au 18 mars 2024 - Remplacement
10. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - 5 périodes - Institutrice maternelle nommée à titre définitif - Décision
11. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 12 périodes - Du 14 mars 2024 jusqu'au 05 juillet

- 2024 au plus tard - Remplacement
12. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES- Enseignante maternelle - Emploi vacant - Ouverture de classe - 13 périodes - du 25 mars 2024 au 05 juillet 2024 inclus - Décision
  13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant- Remplacement - 7 périodes - Du 11 mars 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 au plus tard - Décision
  14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 8 périodes - Du 14 mars 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 - Remplacement
  15. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Interruption de carrière à partir de 50 ou 55 ans - 4 périodes - Institutrice primaire nommée à titre définitif - Décision
  16. PO de Perwez - Institutrice primaire - Emploi vacant - Nomination 12 périodes - Décision
  17. PO de Perwez - Institutrice primaire - Emploi vacant - Nomination 12 périodes - Décision
  18. PO de Perwez - Maître d'éducation physique - Emploi vacant - Nomination - 10 périodes - Décision
  19. PO de Perwez - Institutrice maternelle - Emploi vacant - Nomination 13 périodes - Décision
  20. PO de Perwez - Maître d'éducation physique - Emploi vacant - Nomination - 10 périodes - Décision
  21. PO de Perwez - Maître de morale - Emploi vacant - Nomination - 1 période - Décision
  22. Nomination à titre définitif d'un enseignant en qualité de Maître de psychomotricité dans les écoles communales de PERWEZ à raison de 3 périodes par semaine et ce, à partir du 1er avril 2024 - Décision
  23. Ecoles communales de PERWEZ - Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles - 4 périodes - du 26 août 2024 au 24 août 2025 - Décision

Arrêté par le Collège communal du 2 mai 2024

La Directrice générale  
  
Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,  
  
Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal  
Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.

Conseil communal du 14 mai 2024